

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles GUILBOT.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Date de Convocation : 5 novembre 2024

Présents : 10

**Présents** : Gilles GUILBOT, Quentin GROUSSET, Jean-Pierre BON, Léa BERNARDEAU, Adam MASSOUF, Aristide ARDOUIN, Brigitte PALAGONIA, Alexandre VEILLON, Annabelle JARRIAU, Jocelyne YAHIA.

**Excusés** : Ismaël BOUCHER, Vanessa BARON, Cyril ROBERT, Carole BERTIN.

**Secrétaire de séance** : Madame Brigitte PALAGONIA est élue secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

➤ **Approbation du compte rendu de la dernière réunion** : Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Délibération Travaux suite sinistre tornade
- Aménagement du bourg phase 3
- Voirie + matériel
- Délibération subvention tableau en cuir
- Café Alex en chêne
- Questions diverses

### **Délibération travaux suite sinistre tornade du 23 septembre :**

Monsieur le Maire énumère les différents dégâts causés par la tornade du 23 septembre sur les bâtiments de l'école et du locatif communal. Il rappelle qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur. Un expert a été missionné le 15 octobre par l'assurance afin de constater les dégâts et d'évaluer les indemnités pour engager les travaux au plus vite pour des raisons de sécurité et de conservations des biens. Suite aux différentes demandes de chiffrage, un nouveau rendez-vous est fixé avec l'expert le 27 novembre pour déterminer l'enveloppe d'indemnisation des travaux.

### **Délibération aménagement du bourg (plan de financement) DETR 2025 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le chiffrage de la phase 3 présentée lors de la dernière réunion sur l'aménagement en direction d'Ardin (planche 1 et 2) et la partie entre la rue de la Barre et le monument aux morts (Planche 3). Après débat, il a été décidé de faire une demande de subvention DETR et de lancer la consultation des entreprises pour la planche 3 entre le carrefour de la rue de la Barre et le monument aux morts afin de proposer un cheminement piétonnier accessible et sécurisé sur l'ensemble de la traversée du bourg.

Il est suggéré de déposer le dossier au plus tôt pour l'année 2025 en retenant le montant de l'opération qui est estimé à **199 283.24 € hors TVA**.

	Lot 1 : VRD	Lot 2 : Espace verts	Total HT
Planche 3 : Direction Champdeniers	182 116.00 €	9 502.50 €	191 618.50 €
Bureau d'étude Aréa Urbanisme	10 539.02 €		10 539.02 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>202 157.52 €</b>

Ainsi, Monsieur le Maire présente le plan de financement pour le projet d'aménagement pour la sécurité de la traversée du bourg (phase 3) et présente le dossier de subvention.

Dans l'hypothèse de l'attribution d'une subvention, le plan de financement serait le suivant :

- Actions de sécurité RD SIRD (14 %)	:	27 394.95 €
- Subvention DETR (40 %)	:	80 459.00 €
- Autofinancement et emprunt	:	94 303.57 €
<b>TOTAL H.T. :</b>		<b>202 157 ,52 € H.T.</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) ADOPTE le projet

2°) APPROUVE la réalisation de cette opération et son estimation financière, approuve l'étude financière et sollicite un financement au titre de la DETR 2025.

3°) S'ENGAGE à assurer le financement de la partie restant à la charge de la Commune par un emprunt et par autofinancement.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de l'opération.

### **Délibération amiante voirie**

De plus, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été nécessaire de réaliser 8 sondages au lieu de 6 pour le diagnostic amiante sur chaussée obligatoire avant d'entreprendre les travaux d'aménagement du bourg. Le Conseil Municipal propose de prendre contact avec le maître d'œuvre pour évoquer la prise en charge de la différence d'un montant de 260 €.

### **Voirie + matériel :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu un courrier de l'EHPAD des Buissonnets concernant la sécurisation de l'établissement aux risques de vandalisme et de terrorisme. En effet, la rue de la Girardièrre desservant l'unité Alzheimer et les Buissonnets, l'établissement soumet l'idée de privatiser partiellement une partie de la rue.

De plus, Monsieur CHARLES Éric, nous informe que les véhicules qui circulent sur la rue de la Girardièrre ont une vitesse excessive et qu'il est difficile pour lui de sortir de sa propriété en toute sécurité.

Après débat, l'assemblée propose d'installer un sens unique Rue de la Girardièrre afin de limiter la circulation sur cet axe et de créer un passage piéton en face des entrées des bâtiments « Les Buissonnets » et « les Tournesols ». De plus, il est proposé l'achat d'un miroir pour visibilité afin de sécuriser la sortie du 5, rue de la Girardièrre. Un contact va être pris avec les propriétaires pour proposer les solutions retenues.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un acquéreur s'est positionné pour l'ancien gyrobroyeur au prix de 1 450 € TTC. L'assemblée décide à l'unanimité de céder l'ancien matériel communal au prix de 1 450 € TTC et qu'il est nécessaire de prévoir de nouveaux crédits en recette d'investissement chapitre 024 pour un montant de 1 450 € par une décision modificative. Cette opération est nécessaire pour finaliser la cession et éviter des anomalies budgétaires sur l'exercice 2024.

### **Tableau en cuir :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de procéder à la restauration de l'antependium en cuir peint entreposé dans l'église, il convient de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour des travaux sur objet mobilier classé. Ce projet de restauration initié par la collectivité rentre dans le cadre de la réhabilitation et de la sauvegarde du patrimoine pour une pièce d'exception dû notamment à la qualité du support (cuir) et ses dimensions. Il est proposé le plan de financement comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Subventions sollicitées</b>	<b>Taux prévisionnel</b>
DRAC	6 500 €	50.00 %
Fondation du patrimoine	3 900 €	30.00 %
Autofinancement	2 600 €	20.00 %
Total projet HT	13 000 €	100.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise le Maire à solliciter les subventions correspondant au programme de travaux ci-dessus défini

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant

### **Café « Alex en chêne » :**

Le gérant du Café « Alex en chêne » nous fait savoir qu'il a cessé son activité le samedi 26 octobre. Une rencontre a eu lieu avec lui le 4 novembre pour évoquer le devenir du commerce, il nous a informé qu'il allait être placé en liquidation judiciaire, nous sommes toujours en attente de la procédure.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré une habitante de la commune qui souhaite engager un projet d'association coopérative et qu'elle cherchait un lieu pour installer l'activité. Le Conseil Municipal décide d'étudier le projet en sollicitant une présentation du projet lors d'une prochaine rencontre.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu à la caserne pour un projet d'agrandissement des locaux. En effet, le CIS de l'Autize bénéficie maintenant d'une ambulance permanente sur le secteur. Il est nécessaire d'agrandir le bâtiment pour répondre aux nouveaux besoins de stockage mais également de mise aux normes des sanitaires. Le projet est porté par la Communauté de Communes.

Le goûter des anciens avec la distribution des paniers est prévu le mardi 10 décembre à la salle des fêtes à 15 h00.

Madame Jocelyne YAHIA informe l'assemblée que le SIVU a pris la décision de mettre en place prochainement deux services à la cantine de Faye sur Ardin pour répondre à la demande des parents. Une réorganisation de service et de planning a été nécessaire pour le personnel de l'école.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature de l'acte pour la vente de la parcelle AC 422 dans le lotissement de la Menoterie a été effectué hier.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 10 janvier à la salle des fêtes.

La 3<sup>ème</sup> édition d'Inter-villages aura lieu le 30 août 2025, un appel aux bénévoles est lancé, Pour plus de renseignements contacter M Alexandre VEILLON.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,  
Brigitte PALAGONIA

le Maire,  
Gilles GUILBOT